

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC CONCERNANT LE CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL PROVISOIRE MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE POUR L'ANNÉE 2026

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Directrice générale et Greffière-trésorière de la susdite municipalité, que le Conseil municipal a adopté, lors d'une séance extraordinaire en date du 21 septembre 2026, une modification au calendrier des séances ordinaires du Conseil provisoire pour l'année 2026. Celui-ci prévoit le report de la séance du lundi 5 octobre au mardi 6 octobre, à l'hôtel de ville du secteur Saint-Bruno, en raison de la tenue des élections, comme l'indique le tableau suivant :

Jour	Date	Mois	Année		Heure	Secteur
Lundi	19	Janvier	2026	à	19 h 00	Saint-Bruno
Lundi	2	Février	2026	à	19 h 00	Saint-Bruno
Lundi	2	Mars	2026	à	19 h 00	Saint-Bruno
Lundi	13	Avril	2026	à	19 h 00	Saint-Bruno
Lundi	4	Mai	2026	à	19 h 00	Saint-Bruno
Lundi	1	Juin	2026	à	19 h 00	Saint-Bruno
Lundi	6	Juillet	2026	à	19 h 00	Saint-Bruno
Lundi	10	Août	2026	à	19 h 00	Hébertville
Lundi	14	Septembre	2026	à	19 h 00	Saint-Bruno
Mardi	6	Octobre	2026	à	19 h 00	Saint-Bruno
Lundi	2	Novembre	2026	à	19 h 00	Saint-Bruno
Lundi	7	Décembre	2026	à	19 h 00	Saint-Bruno

DONNÉ À HÉBERTVILLE CE VINGT-DEUXIÈME JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-SIX.


Rachel Bourget, dg
et Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Rachel Bourget, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Hébertville, Lac Saint-Jean, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 22 septembre 2026, entre 8 et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 22 septembre 2026.


Rachel Bourget, dg
et greffière-trésorière